

Ordre professionnel
Corporations
Régulation
La vision du Conseil International
des Infirmières
un exemple : le Canada

Yves Mengal



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Ordres professionnels et Corporations

- Ordres professionnels – Corporations professionnelles – Corporatisme...
- Peuvent prendre d'autres noms avec les mêmes prérogatives: Associations – Collèges – Conseils...
- Souvent connotés négativement
- Sources:
 - Capdevielle J (2001) Modernité du corporatisme, Paris Presses de Sciences Po.
 - Meuwly O (2002) Corporatisme (chapitre de l'ouvrage « Dictionnaire historique de la Suisse)
 - Corporations : Wikipedia.org



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Ordres professionnels et Corporations

- Historiquement, les connotations négatives sont nombreuses...
- Renvoi à un passé archaïque et condamnable fait de groupes professionnels
 - Fermés, protectionnistes, mercantiles,
 - S'octroient des privilèges et des monopoles
 - Défendent leurs intérêts en dehors du bien collectif commun
 - Peuvent aller jusqu'à freiner l'innovation



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Ordres professionnels et Corporations

- Pourtant, il s'agit d'un mode d'organisation qui peut être efficace et positif
- A partir du Moyen Age, il s'agit d'un mode de regroupement professionnel des professions artisanales
- (les 43 statuets du Petit Sablon à Bruxelles représentent les corporations de métiers de l'époque – dont la statuette 32 - les « Barbiers / Chirurgiens »)



(Les étainiers)



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Ordres professionnels et Corporations

- Les Corporations du Moyen Age prennent différents noms: confréries, guildes, jurandes,
- Jurandes: par le « Serment » de respect du groupement et de ses règles, prêté en jurant
- Les corporations établissent leurs règles de fonctionnement et les règles du travail (déontologie), les règles de production, les règles d'échanges et de non concurrence



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Ordres professionnels et Corporations

- Les Corporations établissent aussi et surtout les critères de qualité des produits et services offerts à la population
- Elles sont responsables de cette qualité vis-à-vis de la communauté, organisent et supervisent la formation et l'apprentissage de leurs pairs
- De plus en plus riches, elles acquièrent un pouvoir important dans la ville où elles sont représentées au niveau politique à un point tel qu'elles contrôlent petit à petit toute l'activité urbaine



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Ordres professionnels et Corporations

- Devenues « dangereuses », elles seront abolies lors de la Révolution Française (Décret Allarde et Loi Le Chapelier en 1791) – sauf pour les régions d'Alsace-Moselle
- L'entre-deux guerres mondiales voit le retour du Corporatisme – d'état - (sens de l'ordre et respect des hiérarchies) soutenu par les pays dictatoriaux et le fascisme (Mussolini, Franco, Salazar...). Les décisions politiques sont votées par les corporations plutôt que par le peuple lui-même (anti-démocratique)



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Ordres professionnels et Corporations

- Alors... Y a-t-il un juste milieu à trouver associant l'idéal démocratique et l'idéal professionnel autonome où les structures de réglementation professionnelles (Conseils, Ordres, Corporations...) seraient soucieuses et garantes de la qualité des services et des produits, pour le bien commun, dans un souci déontologique et éthique...
- C'est, d'une certaine façon l'évolution actuelle de notre société ... démocrate et libérale... qui nécessite une vigilance constante pour préserver les « libertés individuelles »



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Nous ne sommes pas seuls...

- La première loi régissant la profession infirmière fut adoptée **par la Nouvelle-Zélande en 1907 !** sous l'impulsion des infirmières de ce pays qui avaient réclamé cette mesure pour protéger le public de personnes ne disposant pas de la formation indispensable à la fourniture de soins sûrs
- David Benton, Consultant en Soins Infirmiers et Politique de Santé (2007).
Modèle de loi - Guide méthodique, Genève, Conseil International des Infirmières,
Document Technique – Série sur la Règlementation – en préparation



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Nous ne sommes pas seuls...

- Nous, Abdullah bin Al Hussein II, Roi hachémite de Jordanie, approuvons, conformément au paragraphe 1 de l'article 94 de la Constitution, et suite à la décision du Conseil des Ministres du 9 avril 2002 adoptée conformément à l'article 31 de la Constitution, la Loi temporelle suivante; et ordonnons sa publication, sa promulgation et son inscription dans le Droit temporel; et voulons qu'elle soit portée au Registre officiel afin d'être présentée et soumise au Conseil d'État lors de sa prochaine réunion.
- **JORDANIE, Loi temporelle 21/2002 sur l'Ordre des infirmières et ses amendements**



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Nous ne sommes pas seuls...

- **L'Ordre infirmier des Bermudes**
- L'Ordre infirmier des Bermudes est doté de la personnalité morale; il peut tester, apposer son sceau et acquérir, détenir et aliéner des biens meubles de toute nature, passer des contrats et agir de toute manière compatible avec ses fonctions.
- L'Ordre peut ester en justice et être poursuivi sous sa raison sociale, et à ces fins sera désigné en tant qu'Ordre infirmier des Bermudes.
- **Bermudes, Loi sur les soins infirmiers, 1997:16**



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Nous ne sommes pas seuls...

- République du VANUATU, Loi sur les soins infirmiers 20/2000
- L'Ordre est autorisé à instituer les Comités nécessaires à l'exercice de ses fonctions.
- (2) Sans préjudice des dispositions de l'alinéa (1), l'Ordre instituera un Comité chargé du contrôle de la conduite professionnelle des membres ainsi qu'un Comité des accréditations.



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Nous ne sommes pas seuls...

- République du VANUATU, Loi sur les soins infirmiers 20/2000
- (4) Sur instruction de l'Ordre, les comités sont tenus de mener des recherches, de procéder à des enquêtes et de faire rapport à l'Ordre sur les questions qu'ils sont statutairement habilités à traiter.
- (5) Les membres des comités seront remboursés, dans une mesure raisonnable, des dépenses, y compris les frais de déplacement, qu'ils auront consenties dans l'exercice de leur fonction.



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Nous ne sommes pas seuls...

- **SINGAPOUR, Lois sur les infirmières et les sages-femmes, 2000**
- 30. Quiconque - a) procurera ou tentera de procurer une inscription, une attestation d'inscription ou un certificat attestant de la capacité de pratiquer, en fabriquant ou en produisant délibérément, ou en participant délibérément à la production, de tout certificat, déclaration, demande ou instrument frauduleux, par écrit ou de quelque autre manière que ce soit; ...



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Nous ne sommes pas seuls...

- **SINGAPOUR, Lois sur les infirmières et les sages-femmes, 2000**
- (e) achètera, vendra ou obtiendra par la fraude une attestation d'inscription ou un certificat d'aptitude à la pratique.
- Sera reconnu coupable d'infraction et encourra une peine d'amende ne dépassant pas dix mille dollars et, en cas de récidive, une amende n'excédant pas vingt mille dollars ou une peine d'emprisonnement n'excédant pas six mois, ou les deux.



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Alors...

- En tant qu'infirmières diplômées, nous sommes responsables de nos actes, des décisions que nous prenons dans l'exercice de notre profession et des services que nous fournissons.

Juridiquement, nous devons rendre des comptes aux patients à qui nous prodiguons nos soins, à nos employeurs et aux institutions qui régissent notre pratique.



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

REALITE PROFESSIONNELLE ? ELEMENTS

(Blanchfield, 1978)

- Groupe social bien défini :
- Valeurs professionnelles / objectifs / contenus répondant aux attentes de la population / pertinence de l'activité compte tenu des besoins de soins / Intégré au système social du pays / Reconnaissance sociale par une protection légale de la pratique / Obligation de rendre des comptes / Corpus de connaissances actualisées par la recherche - justifications scientifiques objectives requises / Critères de qualité des prestations (structures, moyens, réalisation, résultats)

REALITE PROFESSIONNELLE ? ELEMENTS

(Blanchfield, 1978)

- Critères de qualité du comportement professionnel (code de déontologie, éthique et conscience professionnelle)
- Représentation professionnelle forte et reconnue
 - organes professionnels corporatifs (organes reconnus, ordre professionnel) - organes avis et conseils légaux
- Engagement et implication de chaque professionnel

Position, conseils et avis du Conseil International des Infirmières – CII – Genève

- La terminologie utilisée dépend des contextes et des pays (nombreuses disparités)
- «règlementation», «autorisation de pratique», «accréditation»
- « Ordres » - « Conseils Infirmiers » - « Collèges » - « Associations »
- termes soit distincts, soit interchangeables
 - David Benton, Consultant en Soins Infirmiers et Politique de Santé (2007). Modèle de loi - Guide méthodique, Genève, Conseil International des Infirmières, Document Technique – Série sur la Règlementation – en préparation



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Position, conseils et avis du Conseil International des Infirmières – CII – Genève

- Le CII et son réseau de Réglementation s'efforcent d'introduire une certaine cohérence terminologique et méthodologique (CII 1992).
- Pour le CII, la réglementation regroupe «les moyens et les processus qui confèrent à un métier et à l'exercice de ce métier de l'ordre, de la cohérence et un contrôle» (CII 1985, 1992).
 - Affara F et Styles M (1992). Guide de la réglementation des soins infirmiers: de la théorie à la pratique. Genève, Conseil international des infirmières.
 - Styles M (1985). Rapport sur la Réglementation des Soins Infirmiers. Genève, Conseil International des Infirmières



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Position, conseils et avis du Conseil International des Infirmières – CII – Genève

- La réglementation a pour objet :
 - de contrôler le respect de certaines normes de pratique
 - de protéger le public, autant que possible, des dangers d'une pratique défailante.
 - d'exercer une auto-régulation par les pairs

David Benton, Consultant en Soins Infirmiers et Politique de Santé (2007). Modèle de loi - Guide méthodique, Genève, Conseil International des Infirmières, Document Technique – Série sur la Règlementation – en préparation



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Position, conseils et avis du Conseil International des Infirmières – CII – Genève

- **Pour ce faire, la réglementation :**
 - fixe des normes de compétence consensuelles;
 - enregistre les personnes qui ont démontré leur aptitude à exercer une profession;
 - réserve l'usage de titres spécifiques (si le statut les prévoit) aux personnes dûment enregistrées;
 - sanctionne les personnes qui ne répondent pas ou plus aux normes fixées, en les radiant des registres par exemple.
- **En bref, la réglementation doit sauvegarder l'intérêt public.**



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 12 principes fondamentaux de la réglementation professionnelle (selon Affara, CII, 1992)

■ Détermination

- *La réglementation doit se donner un objectif précis.*

■ Adéquation

- *La réglementation doit être conçue de telle sorte qu'elle atteigne l'objectif prescrit.*

■ Définition

- *Les normes de réglementation doivent se fonder sur une définition claire du champ d'action et de la responsabilité du personnel infirmier.*



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 12 principes fondamentaux de la réglementation professionnelle (selon Affara, CII, 1992)

■ Épanouissement professionnel

- *Les définitions et les normes réglementaires doivent promouvoir l'épanouissement total de la profession, conforme à sa contribution sociale potentielle.*

■ Intérêts et responsabilités multiples

- *Les systèmes de réglementation doivent reconnaître et consacrer comme il se doit les rôles et les responsabilités légitimes des parties intéressées – le public, la profession et ses membres, le gouvernement, les employeurs, d'autres professions – tant dans l'élaboration des normes que dans l'administration.*



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 12 principes fondamentaux de la réglementation professionnelle (selon Affara, CII, 1992)

■ Représentation équilibrée

- *Un système de réglementation doit prendre en compte tous les intérêts interdépendants et assurer une représentation équilibrée et objective des différentes pratiques.*

■ Solution optimale

- *Les systèmes de réglementation ne doivent prévoir que les contrôles et les restrictions nécessaires à la réalisation de leurs objectifs.*



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 12 principes fondamentaux de la réglementation professionnelle (selon Affara, CII, 1992)

■ Flexibilité

- *Les normes et processus de réglementation doivent être suffisamment larges et flexibles pour atteindre leurs objectifs et permettre en même temps la liberté d'innovation, l'évolution et le changement.*

■ Efficacité et harmonie

- *Les systèmes de réglementation doivent fonctionner de la façon la plus efficace possible, tout en assurant une cohérence interne et une coordination entre leurs dispositions.*



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 12 principes fondamentaux de la réglementation professionnelle (selon Affara, CII, 1992)

■ Universalité

- *Les systèmes de réglementation doivent promouvoir des normes universelles de comportement et encourager une identité et une mobilité professionnelles répondant autant que possible aux besoins et aux contextes locaux.*

■ Équité

- *Les processus de réglementation doivent assurer aux parties intéressées un traitement juste et honnête.*



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 12 principes fondamentaux de la réglementation professionnelle (selon Affara, CII, 1992)

- **Égalité et compatibilité interprofessionnelle**
 - *Les normes et les processus prévus par les systèmes de réglementation doivent reconnaître l'égalité et l'interdépendance des professions.*



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel (selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

- 1 - Inscription et tenue d'un registre professionnel (tableau de l'Ordre)
 - Nominatif
 - Cadastre par catégories d'infirmières (sages-femmes?)
 - Cadastre par catégories d'auxiliaires (selon la structure du pays)
 - Montant de la cotisation annuelle
 - Permis de pratique



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel (selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

■ 2 - Education et formation

- Définition et lignes de force des programmes – compétences attendues
- Exigences concernant les Institutions de formation et la formation du corps enseignant
- Exigences concernant la supervision de l'apprentissage des compétences pratiques (partenariat avec les institutions de soins)
- Formation continuée



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel (selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

■ 3 - Normes et Code de déontologie

- Normes et principes de bonnes pratiques et de comportements attendus - vis-à-vis des tiers, entre professionnels, et vis-à-vis d'autres professionnels
- Buts:
 - Témoigne de la volonté de la profession d'assumer ses responsabilités en matière de qualité de la pratique infirmière et de la formation qui la sous-tend



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel (selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

■ Normes et Code de déontologie

■ Buts:

- Oriente le développement de programmes d'enseignement des soins infirmiers adaptés aux normes sociales et politiques;
- Guide et oriente la pratique des soins infirmiers;
- Promeut des niveaux de performance universels;
- Pose une référence claire pour l'adoption de sanctions en cas de pratique incompétente;



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel (selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

■ Normes et Code de déontologie

■ Buts:

- Améliore l'identité professionnelle;
- Fait connaître aux tiers la vraie nature de la pratique infirmière.



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel (selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

■ 4 - Aptitude à la pratique

- Evaluation nationale des compétences de base (examen donnant le droit à la pratique) et à son renouvellement)
- Evaluation des compétences spécialisées et/ou avancées
- Evaluation continuée (examen de renouvellement du droit à la pratique)
- Dépend des structures du pays



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel (selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

- **5 - Accords de reconnaissance mutuelle**
 - Procédures pour praticien étranger et/ou titulaire d'une formation à l'étranger pour pratiquer
 - Accords de reconnaissance entre pays, entre provinces ou régions d'un même pays
 - Autorisations trans-frontalières
 - Importance vu flux migratoires de plus en plus développés



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel (selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

- **6 - Manquements à la pratique**
 - Evaluation et suivi de l'aptitude en cas de « manquements » aux obligations
 - Recueil et suivi des plaintes
 - Instruction des plaintes – enquêtes – audition
 - Instances habilitées et mandats
 - Sanctions professionnelles : médiation – remédiations – suspension – radiation du registre
 - Lien avec Justice et sanctions pénales et civiles



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel (selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

■ 7 - Recours

- Procédures de recours contre les décisions de l'Ordre (celui-ci peut ne pas toujours avoir raison ou n'avoir pas instruit correctement une plainte)
- Garantit le droit d'interjeter appel et définit les instances habilitées



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel (selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

■ 7 - Infractions

- Liste des infraction en lien avec l'Exercice légal de la pratique infirmière, à « l'aptitude à la pratique » et à certaines des exigences de la loi, comme par exemple l'entretien régulier des compétences.
- Liste des infractions liées à l'Exercice illégal de la pratique infirmière : faire état du titre d'infirmière sans inscription au registre professionnel



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel
(selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

- **8 - Dispositions techniques et scientifiques**
 - Rôles consultatifs de l'Ordre (soit d'initiative, soit à la demande – avis simples ou contraignants)
 - Rôles scientifiques de l'Ordre (élaboration, actualisation et diffusion de Guides de bonnes pratiques – expertises scientifiques – études – enquêtes)



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Les 8 domaines de base d'un ordre professionnel (selon Benton, 2007, Guide du CII, en préparation)

■ Dispositions techniques et scientifiques

■ Obligations morales

- Rapports annuels - Situation démographique
- Compte rendu des missions
- Compte rendu des dispositions de protection du public et de suivi des plaintes

■ Obligations financières

- Rapports comptables et financiers annuels

■ Organisation, élections et mandats aux structures de l'Ordre



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

■ Canada:

- fédération de 10 provinces et 3 territoires
- 32 millions d'habitants
- Système de santé financé par fonds publics
- Chaque Province / territoire gère son propre système
- Soins de Santé Canada : Bureau des Politiques de Soins Infirmiers
 - Source: Auffrey Lucille, Kervegant Christophe (2007) Les Soins Infirmiers au Canada. AIIC Ottawa



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

- Canada:
 - La Santé dans une optique bilingue...
 - anglais – français
 - Majorité de francophones au Québec – Minorité hors Québec mais néanmoins présents et de plus en plus nombreux
 - Source: Auffrey Lucille, Kervegant Christophe (2007) Les Soins Infirmiers au Canada. AIIC Ottawa .



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

- **Structure fédérale faîtière : l'Association des Infirmières et Infirmiers du Canada – AIIC**
- **Base générale**
 - Garantir à la population un service et des prestations de soins de qualité réalisés par des professionnels formés et certifiés **et dans les deux langues nationales officielles**
 - **Organes provinciaux responsables et relevant des codes des professions de chaque province**



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

- **Structure fédérale faîtière : l'Association des Infirmières et Infirmiers du Canada – AIIC**
 - Fédération de 11 associations d'infirmières autorisées provinciales et territoriales
 - 39 associations ou organisations adhérentes (spécialités – groupes d'intérêts ou scientifiques)
 - Porte parole national de la profession Infirmière
 - Bilingue



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

- **Structure fédérale faîtière : l'Association des Infirmières et Infirmiers du Canada – AIIC**
 - Profession auto-réglementée
 - Représentation des:
 - Infirmières autorisées RN : 270.845
 - Infirmières auxiliaires autorisées LPN : 74.968
 - Infirmières autorisées santé mentale RPN 5.287



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

■ Structure fédérale faîtière

- L'Association des Infirmières et Infirmiers du Canada – AIIC
- Mandat d'harmonisation des réglementations provinciales et territoriales visant au maintien de la compétence
- Mandat de soutien et de développement de l'expertise et de l'actualisation des connaissances
- Mandat de représentation fédérale et internationale



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

- **Structure fédérale faîtière : l'Association des Infirmières et Infirmiers du Canada – AIIC**
 - Approbation des programmes de formation provinciaux (élaboration de programmes)
 - Accréditation des programmes (suivi et fonctionnement)
 - Evaluation) des compétences (de base – spécialisées – avancées)
 - examen de pratique: programme – élaboration – administration - préparation et soutien - certification



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

- **Structure fédérale faîtière : l'Association des Infirmières et Infirmiers du Canada – AIIC**
 - Engagement envers le public – pratique de qualité et sécurité des patients
 - Engagement envers la profession – maintien de la compétence – normes de pratique – code de déontologie – éthique dans la pratique et la recherche – mise à disposition des références et des données probantes (projet Nurse One – Inf-Fusion)



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

- **Structure fédérale faîtière : l'Association des Infirmières et Infirmiers du Canada – AIIC**
 - Collaborations internationales (réglementation et accréditation)
 - Mobilité et recrutement - reconnaissance et équivalences des formations à l'étranger
 - Programmes de soutien internationaux au développement professionnel



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

- Structures Provinciales et Territoriales
- Autonomes mais enregistrées dans la province ou le territoire (comptes à rendre) – noms différents : Collèges – Ordres – Associations
- 11 structures conventionnées avec l'AIIC
 - British Columbia – Alberta – Saskatchewan – Manitoba - Ontario – Nouveau-Brunswick – Nova-Scotia – Prince Edwards Island – Newfoundland/Labrador – Nors-Ouest / Nunavut – Yukon



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

- Structures Provinciales et Territoriales
- 1 structure non conventionnée à l'AIIC - OIIQ
 - L'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec
 - Couvre l'ensemble des prérogatives du Fédéral et de la Province
 - Créée le 1^{er} février 1974 – officialisation ordinale de l'Association des Infirmières et Infirmiers de la Province de Québec (origine – 1920) - régie par le Code des professions du Québec.



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Un exemple... le Canada

- Structures Provinciales et Territoriales
- 1 structure non conventionnée à l'AIIC - OIIQ
 - L'Ordre des Infirmières et Infirmiers du Québec
 - Était affiliée à l'AIIC depuis 1926
 - Vote sa désaffiliation à l'AIIC en 1986 par souci d'autonomie complète et d'indépendance quant à « l'examen de pratique » et « l'inspection professionnelle »
 - Toujours désaffiliée mais rapprochements ?



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Ordre professionnel infirmier - et alors... ?

- Ni absolu, ni obligatoire...
- Mais tendance générale internationale et européenne
- Nécessité d'une philosophie politique démocratique, ouverte et... libérale
- Professionnalisation, responsabilisation et autonomie
- Adapté et respectueux des structures et des lois du pays...



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Implications professionnelles

- Déontologie – devoirs – code de conduite professionnelle
- Autonomie – indépendance –
- Définition de la pratique – Exercice légal et illégal - sanctions
- Formations et Titres requis
- Maintien des titres et formations continuées



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch

Implications professionnelles

- Agréments des prestataires – tenue du registre des prestataires
- Réglementation et suivi des types de pratiques (salarisées – libérales)
- Organes d'avis et Conseils d'expertise (données probantes)
- N'exclut pas l'interdisciplinarité mais sur un même plan d'autorité et en collaboration
 - A suivre ...



Congrès FNIB Charleroi - 22 11 2007 - Yves Mengal

Conseil International des Infirmières CII – International Council of Nurses ICN – www.icn.ch